

## **article sur l'intervention de madame Wendling**

Mardi 6 février, les élèves de l'option droit du lycée Pierre Bourdan, on eu la chance de recevoir une intervenante, madame Wendling, d'abord avocate de longue date, elle a fait son master 2 d'étude de droit pour devenir avocate du droit de la famille internationale pendant 12 ans, puis ensuite aller en école de la magistrature pour devenir magistrate, elle est maintenant jeune juge des affaires pénales depuis quelques mois maintenant, au tribunal de Guéret. Madame Wendling a eu la gentillesse de venir nous présenter son parcours et son métier puis répondre à nos questions. Pendant une heure elle s'est alors présentée devant nous.

Elle nous a partagé tout d'abord sa passion pour le droit en nous expliquant que c'était déjà tout tracer pour elle, elle voulait un métier utile et rien de plus utile que la justice que nous retrouvons partout de nos jours, nous lui avons par la même occasion demandé si elle avait déjà voulu lâcher ses études ou bien son métier, elle nous alors répondu que non, bien que le métier d'avocate ou de magistrate soit dur car certaines décisions sont parfois dur à prendre lorsque que nous sommes intimement sûr que la victime a raison mais qu'il n'y a pas assez de preuve comme elle nous l'a si bien dit, de plus pour le métier de magistrat il n'y a pas de planning précis alors elle termine parfois à plus de 23h. Cependant elle aime son métier et nous a par ailleurs conseillé de ne pas se décourager car le droit est loin de l'inaccessibilité.

Elle nous a dit qu'elle travaille avec beaucoup de partenaires, notamment le greffier avec qui elle forme un binôme, sans greffier les notes du juge ne sont pas formelles, elle travaille aussi avec tout le corps du tribunal et le service pénitencier.

La question intéressante sur la discrimination lors des événements juridique s'est posée également, à cela elle nous a rassuré et répondu que la discrimination n'existait pas réellement même pas du tout, bien que les sondages prouvent par exemple que les personnes à origines diverses peuvent se faire plus arrêté que d'autre, cela peut être vrai mais non volontaire, les juges dirigent leurs affaires en fonction des preuves fournies, de plus il y a des échelons à respecter comme nous l'avons vu cette année en option droit, comme les contraventions, les délits ou encore les crimes, ces échelons sont donnés à un cas et non à une personne la discrimination n'a donc pas lieu.

Pour finir nous la remercions pour sa patience et de s'être déplacé pour venir nous présenter tout cela, et nous répondre. Son intervention a été très intéressante et très inspirante.

Graciani Morgane